

CC Armagnac Adour : réunions publiques à Bouzon-Gellenave et dans les autres communes

Tout ce que l'on doit savoir sur la Communauté de communes



CC Armagnac Adour : réunions publiques à Bouzon-Gellenave et dans les autres communes

C'est une démarche peu commune et qui paraît très judicieuse qu'ont entrepris Michel Petit (président de la Communauté de communes Armagnac-Adour – CCAA) et les vive-présidents : ils font, à plusieurs - le président et des vice-présidents - la tournée des 24 communes membres de la CCAA pour la faire mieux connaître aux habitants.

Outre qu'ils donnent des informations de fond, ils braquent les projecteurs sur un point particulier : les attributions de compensation. Ce terme obscur désigne les montants d'imposition que doivent donner ou recevoir les communes pour que l'on arrive enfin à l'égalité parfaite des sommes versées à la CCAA, compte tenu, bien entendu, des possibilités de chacune.

Pourquoi cette égalité n'existait-elle pas jusqu'en 2023 ? Parce qu'à la fusion des deux CC d'origine – Monts et Vallées de l'Adour (Riscle) et Terres d'Armagnac (Aignan) – les taux d'imposition n'étaient pas les mêmes. C'est seulement en 2023, après des travaux compliqués qui ont tenu compte de l'intérêt de tous, qu'un pacte financier harmonisant ces attributions de compensation, a été approuvé par les 24 communes (1).

Réunions publiques prochaines

Les réunions se tiendront à 18 heures à la salle des fêtes :

Jeudi 7 novembre à Castelnavet

Mardi 12 novembre à Sarragachies

Mercredi 13 novembre à Sabazan

Jeudi 14 novembre à Aignan et à Saint-Germé

Mardi 26 novembre à Avéron-Bergelle et Maumusson-Laguian

Jeudi 28 novembre à Termes-d'Armagnac

Mardi 3 décembre à Margouët-Meymes

Mercredi 4 décembre à Lelin-Lapujolle et à Tarsac

Jeudi 5 décembre à Verlus

Mardi 10 décembre à Caumont

Mercredi 11 décembre à Fusterouau.

Les élus présentent la CCAA et recueillent également les suggestions et propositions des citoyens.



Nicole Duclos, maire de Bouzon-Gellenave, accueille les représentants de la CCAA

La réunion publique à Bouzon-Gellenave le 24 octobre 2024

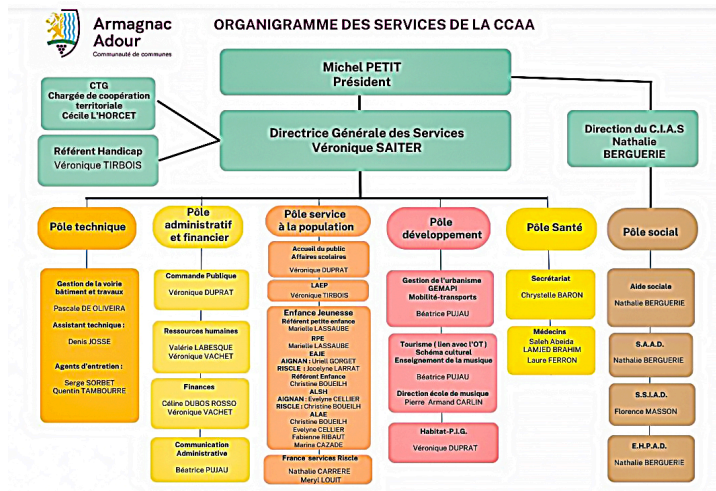
Michel Petit, accompagné de Béatrice Pasian (Comité consultatif loisirs et tourisme) et de Philippe Bastrot (Commission travaux, bâtiments) est venu expliquer l'organisation et les travaux de la CCAA.



Document projeté le 24.10.2024

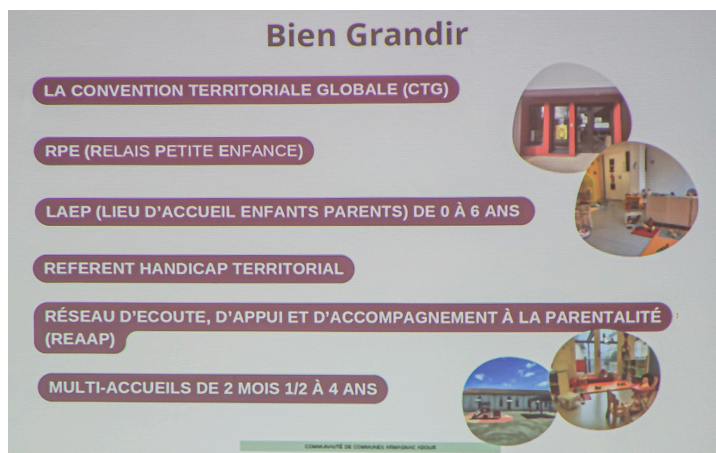


Organisation de la CCAA (document projeté le 24.10.2024)



Organigramme des services de la CCAA (document projeté le 24.10.2024)

Après les chapitres « Bien grandir » et « Travailler et vivre au pays », c'est « Bien vieillir », « Se Divertir », qui font l'objet d'explications.



Bien grandir (document projeté le 24.10.2024)



Travailler et vivre au pays (document projeté le 24.10.2024)

Et enfin « le Budget » qui est expliqué en détail (2).

Le budget de fonctionnement 2024 a un total de 7 507 797, 65 euros comprenant des dépenses pour :

- 2 147 950,00 euros de charges de personnel
- 1 376 921,74 euros de charges à caractère général
- 1 583 282,43 euros d'autres charges de gestion courante
- 2 312 069 048,00 euros d'autres charges de fonctionnement
- 85 574,00 euros de charges financières.

Des recettes pour :

4 072 940,43 euros d'impôts et taxes
 103 796 255,99 euros de subventions et autres ressources
 79625-cc-armagnac-adour-reunions-publiques-a-bouzon-gellenave-et-dans-les-autres-communes

1 366 498,00 euros de dotations, subventions, participations

245 000,00 euros de produits des services et domaines

1 780 559,23 euros d'excédent de fonctionnement reporté

42 800,00 euros de produits divers.

Le budget d'investissement 2024 a un total de 4 150 105,64 euros, comprenant les dépenses ci-dessous :

3 233 212,54 euros de travaux et achats

235 000,00 euros de remboursement du capital d'un emprunt

12 164,00 euros d'aide à l'investissement au collège

669 729;10 euros de charges diverses.

Des recettes pour :

482 000,00 euros produits de vente d'un local

1 498 561,44 euros de dotations, subventions et fonds divers

250 000,00 euros souscription d'un nouvel emprunt

1 732 432,22 euros virement de la section de fonctionnement

187 131,98 euros produits divers.

À noter que, sur place, une brochure est distribuée qui reprend et élargit les explications données de vive voix. Celle-ci note, en conclusion, que « la stratégie financière de la CCAA se concrétise selon 3 axes principaux :

1. maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en garantissant la qualité des services rendus à la population ;

2. poursuivre une politique volontariste en matière d'investissement, afin d'améliorer le cadre de vie et l'attractivité du territoire ;

faire vivre le pacte financier fiscal(adopté à l'unanimité des 24 communes en janvier 2024), et rechercher en permanence des solutions innovantes pour optimiser les ressources de la CCAA ».



Le budget (document projeté le 24.10.2024)

(1) À ce sujet voir l'article détaillé [<https://lejournaldugers.fr/article/75371-le-pacte-financier-entre-la-cc-armagnac-adour-et-les-communes-membres-explique-officiellement-a-riscle-puis-dans-les-communes-mis-a-jour>]. (2) Pour aller plus loin, voir cette page très intéressante du site de la CCAA [<https://armagnacadour.fr/finance>].

N.B. - Sur la photo du haut de page, de g. à dr.: Michel Petit, Béatrice Pasian et Philippe Bastrot.